



Ville d'*Ezanville*

**DEBAT D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE 2018**

**Budget principal/Budget annexe de  
l'eau potable**

## **SOMMAIRE**

### **INTRODUCTION**

#### **I - ELEMENTS DE CONTEXTE**

- 1. Finances locales : les grands équilibres actuels**
- 2. Des objectifs de réduction de la dette et du déficit public de l'Etat**
- 3. La dotation globale de fonctionnement : des évolutions à prévoir**
- 4. La réforme de la taxe d'habitation**
- 5. Vers une évolution des bases fiscales adossées à l'inflation**

#### **II – LA SITUATION A EZANVILLE**

- 1. Les recettes de fonctionnement**
  - a. La Dotation Globale de Fonctionnement**
  - b. La fiscalité locale directe**
- 2. Les dépenses de fonctionnement**
  - a. La masse salariale**
  - b. Les charges à caractère général et de gestion courante**
- 3. Les recettes d'investissement**
- 4. Les dépenses d'investissement**
- 5. Le transfert des équipements sportifs de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée vers la Ville**
- 6. Le transfert du budget assainissement vers la CAPV**

### **CONCLUSION**

## **INTRODUCTION**

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le débat d'orientation budgétaire a été présenté en commission des finances qui s'est réunie le 6 février dernier. Il est présenté au Conseil municipal lors de sa séance du 15 février 2018.

## **I-ELEMENTS DE CONTEXTE**

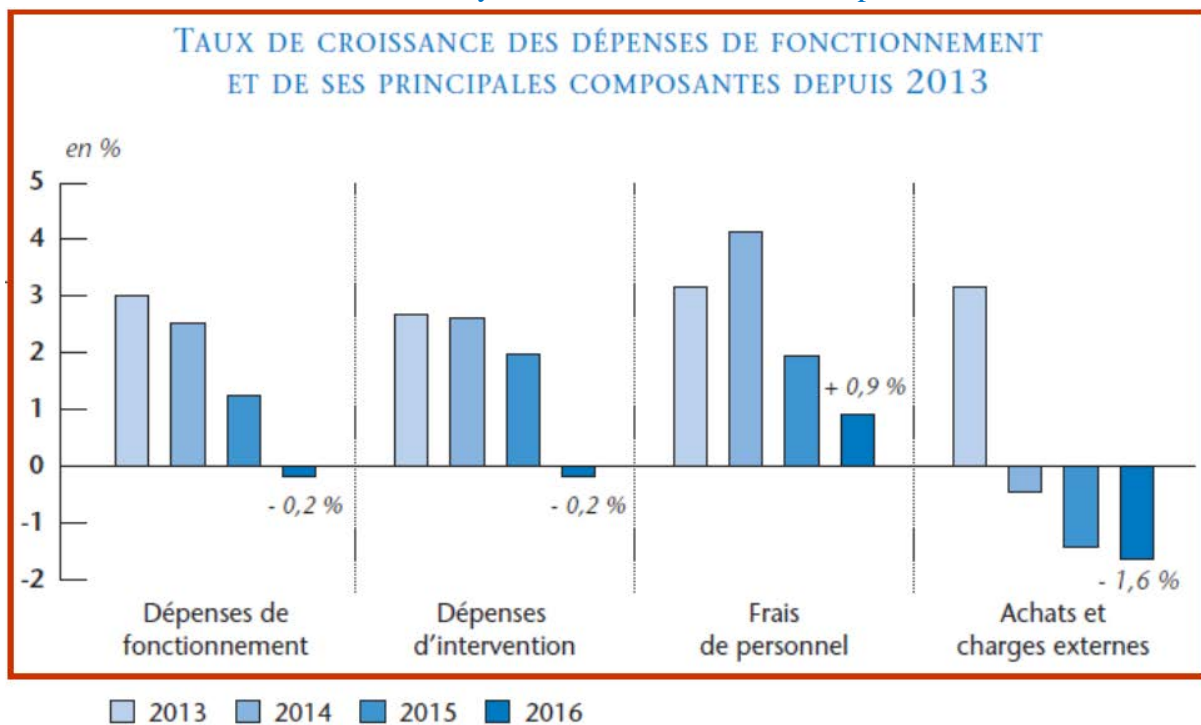
L'élaboration du budget primitif 2018 marquerait une pause dans la démarche de baisse historique des dotations de l'Etat, engagée en 2014 sur la base d'un plan d'économies de 50 milliards d'euros de dépenses publiques dont 11,5 milliards ont concerné les collectivités locales entre 2014 et 2017.

Ce sont désormais 13 milliards de nouvelles économies sur leurs dotations qui sont annoncées à horizon 2022.

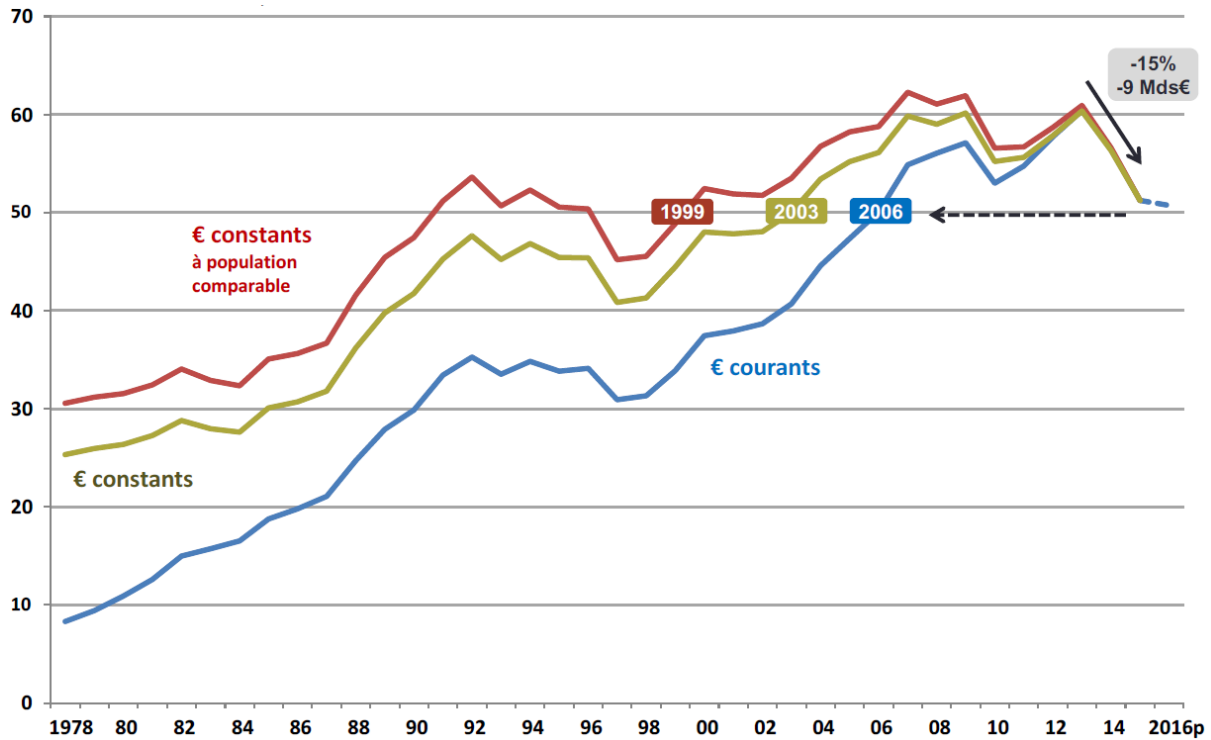
Cette diminution de ressources des collectivités est principalement imputée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui est la principale dotation des collectivités.

## 1-FINANCES LOCALES : LES GRANDS EQUILIBRES ACTUELS.

A l'échelle macroéconomique, les grands équilibres des finances locales montrent que les collectivités sont entrées dans un cycle de maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement:



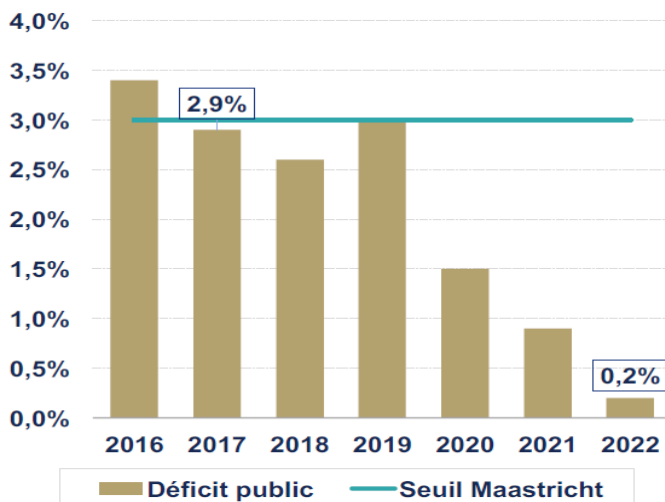
## Evolution du volume des investissements publics locaux :



## 2-. DES OBJECTIFS DE REDUCTION DE LA DETTE ET DU DEFICIT PUBLIC DE L'ETAT

Rapportée à la richesse nationale, la dette de l'ensemble des administrations publiques mesurée selon les critères de Maastricht, atteint aujourd'hui en France 99,2% du produit intérieur brut, contre 98,8% à la fin du premier trimestre 2017. L'Etat a creusé la dette de 31 Mds d'€ sur le trimestre, mais la sécurité sociale a réduit la sienne de près de 8 Mds d'€

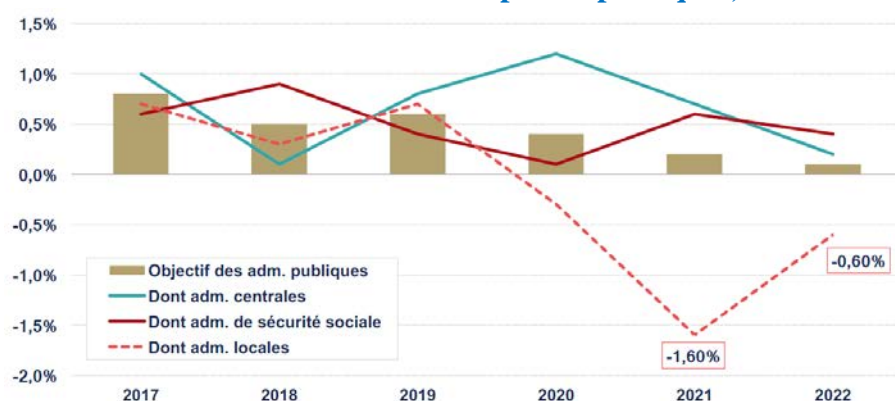
### Trajectoire du déficit public (en % du PIB) :



## Les dépenses publiques

Le secteur public local contribuera au redressement des comptes publics pour 13 milliards d'euros sur la période 2018 / 2022 ; Pour cela, les dépenses de fonctionnement ne devront pas augmenter de plus de 1,10% pour l'ensemble des communes et de 1,20% pour l'ensemble des collectivités. Pour plus de 1 300 collectivités, la capacité de désendettement **sera mise sous contrôle du préfet et de la chambre régionale des comptes** afin de surveiller l'évolution des dépenses de fonctionnement et de l'encours de la dette. Ceci enclenchera une perte d'autonomie des communes avec **de facto une mise sous tutelle des préfets**, donc, de l'état sur les communes.

### Taux de croissance en volume des dépenses publiques, fonctionnement et investissement



## 3-LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT : LES EVOLUTIONS A PREVOIR.

	Méthode précédente	Nouvelle méthode
<b>Durée</b>	4 ans 2014-2017	5 ans 2018-2022
<b>Volume</b>	11,5Mds€	13Mds€
<b>Cible</b>	Toutes les collectivités	319 plus grandes
<b>Levier</b>	Baisse unilatérale des dotations	Contractualisation individuelle
<b>Réactions</b>	Recherche d'économies a posteriori	Recherche d'économies a priori
<b>Atténuation</b>	Péréquation fortement abondée	Péréquation moins abondée
<b>Conséquences</b>	Limitation de la dépense publique Hausse de la contribution des administrés Réduction des investissements	Limitation de la dépense publique  Réduction de la dette ?

L'abondement de la dotation de solidarité urbaine (DSU) devrait être réduit de moitié. Augmentée de 180 M€ sur 2017, l'augmentation ne devrait donc être que de 90 M€ en 2018. Cet abondement est perçu par les 668 communes concernées par l'attribution de la DSU cible. Pour sa part, la dotation nationale de péréquation ne devrait pas augmenter comme en 2016 et 2017.

Enfin, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) serait pour sa part gelé à son niveau de 2017 jusqu'en 2020 à un volume de 1 Md €

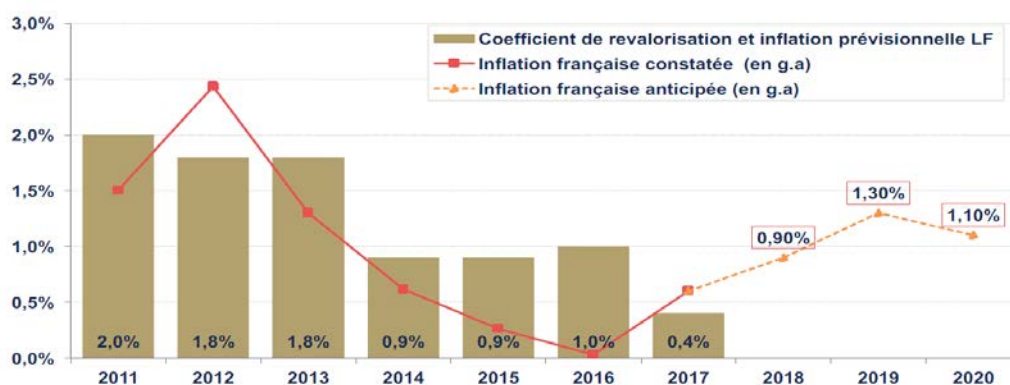
#### 4-LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

- Une réforme qui serait sans impact sur le produit perçu par les collectivités ;
- Un taux global et des taux d'abattement figés au niveau de ceux appliqués en 2016 ;
- Des collectivités qui conservent leur pouvoir de taux malgré tout.

La suppression de la taxe d'habitation sera progressive jusqu'en 2020 ; jusqu'à cette échéance, les communes conservent le pouvoir d'en fixer le taux.

#### 5-UNE EVOLUTION DES BASES FISCALES ADOSSEE A L'INFLATION CONSTATEE POUR LES LOCAUX D'HABITATION.

Coefficient de revalorisation des bases et inflation française:



2017 fut la dernière année où un coefficient de revalorisation des valeurs locatives a été instauré par la loi de finances.

A partir de 2018 une mise à jour annuelle sera automatique ; elle sera calculée en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Pour 2018 l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017 est égale 1,2%.

## II La situation à Ezanville

### 1. Les recettes de fonctionnement

#### a. La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue **et de loin** la principale dotation de fonctionnement de l'État pour les collectivités territoriales.

En 2017 son montant a baissé de 100 K€(10,12 %) par rapport à celui perçu en 2016.

#### Evolution de la dotation globale de fonctionnement

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Montant en K€	1 413	1 363	1 181	988	888
% de variation		- 3,54	-13,35	-16,34	-10,12

-1 232 K€

En perte cumulée, sur 4 exercices budgétaires, la dotation globale de fonctionnement a été diminuée de **1, 232 K€**

Il est à noter qu'après 4 années de baisse, la DGF se stabilisera et son montant devrait être maintenu pour 2018.



## b. La fiscalité directe locale

Evolution du produit de la fiscalité locale

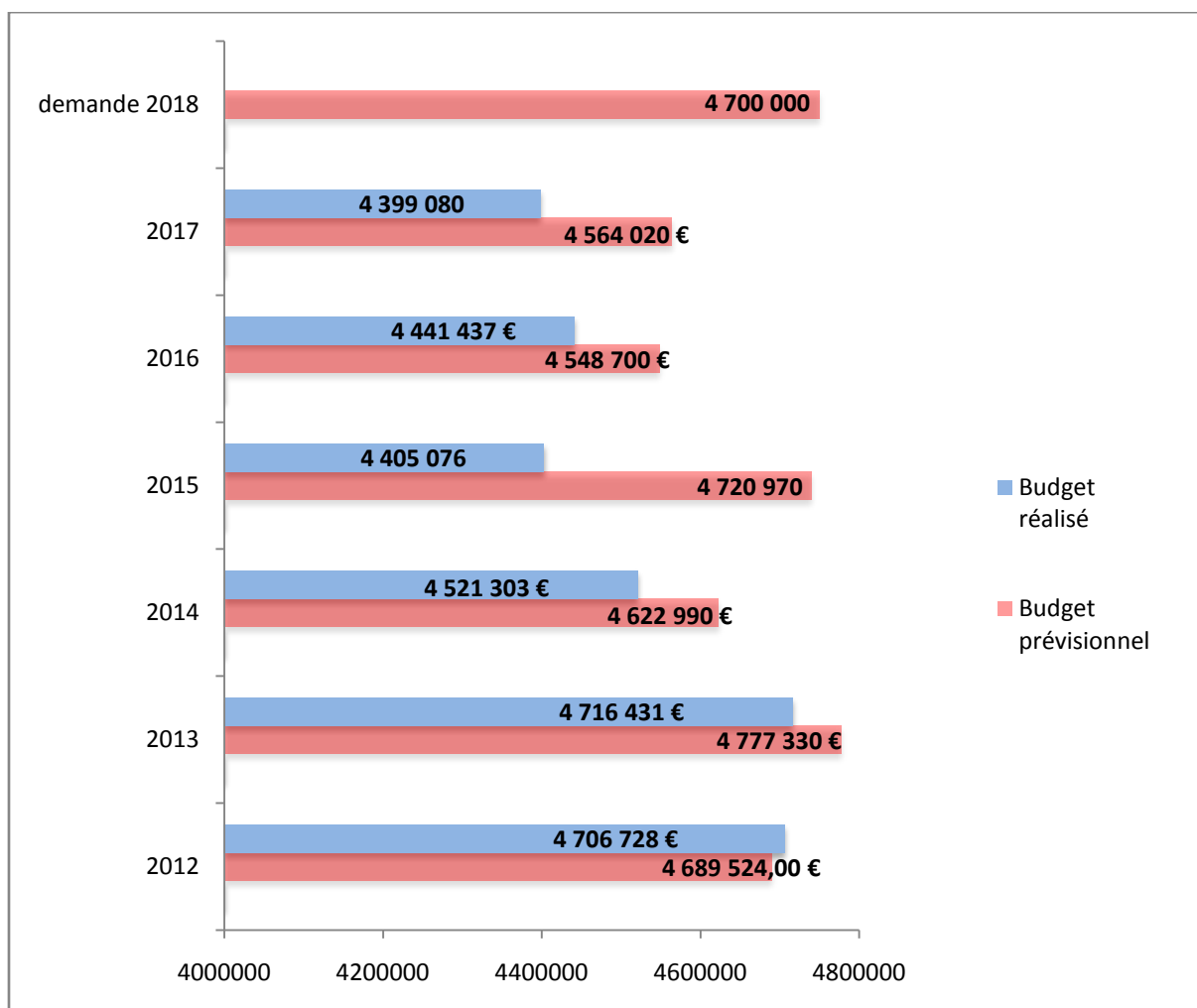
Année	2013	2014	2015	2016	2017
Montant en K€	4 367	4 422	4 539	4 567	4 700
% d'augmentation des taux communaux	+0,2	+1,0	/	/	+2,0%

**Pour 2018 il n'est pas envisagé d'augmentation des impôts locaux**

## 2-les dépenses de fonctionnement

### a. la masse salariale

#### EVOLUTION DE LA MASE SALARIALE 2012/2018



Le budget prévisionnel de la masse salariale pour 2018 est notamment impacté par la reprise dans les effectifs de la ville des 5 postes affectés sur les équipements sportifs. Ces postes représentent une charge financière de 160 000 €

## b) Les charges à caractère général et de gestion courante

*Evolution des charges à caractère général et de gestion courante*

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Montant en K€	2 487	2 469	2 613	2 615	2.868*

*\*Estimation sur compte administratif provisoire*

## 3-Les recettes d'investissement

Les investissements sont comme ailleurs portés par l'autofinancement, celui-ci correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Les communes peinent à dégager de leur fonctionnement un autofinancement suffisant ; c'est pourquoi pour la majeure partie des communes, la source de financement réside dans l'emprunt. Concernant l'endettement, la situation d'Ezanville est la suivante :

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Montant en K€	3 628	3 248	2 894	2 569	2.239
Encours en €par habitant	386	346	307	272	234

L'encours de la dette est sécurisé : Il ne comprend aucun emprunt toxique et 83% de l'encours est à taux fixe. La structure ne présente donc aucun risque de dérapage financier.

Les ratios de la Ville sont très bien situés et nettement inférieurs à la moyenne de sa strate. L'encours de dette rapporté à la population pour les communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants est de 907 € (dernière moyenne nationale connue à ce jour – source DGFIP ; comptes de gestion 2013 ; calcul DGCL)

Au regard de ces éléments, lorsqu'elle en aura besoin, la ville sera en mesure d'obtenir sans difficulté des financements bancaires.

#### **4-Les dépenses d'investissement**

- la poursuite de la mise aux normes des branchements d'adduction d'eau et des poteaux incendies (**prise en charge sur le budget annexe eau**)

D'autre part, comme les années précédentes, La priorité en 2018 sera donnée à la réfection de la voirie et des réseaux selon le programme suivant :

- Rue du chemin vert
- Rue Maurice Grancoing
- Rue du chalet
- Rue Corot
- Parking Rue de Normandie

En fonction du résultat de l'exercice 2017 :

- Chemin du cimetière
  - Rue de l'Yser
  - Allée auguste Renoir
  - Avenue du General de gaulle
- 
- En partenariat avec le SIGIDURS il sera installé 2 bornes enterrées de collecte de verres usagés, l'une avenue de Bourgogne l'autre rue de la Gare, elles remplaceront les deux containers en plastique vert.

La mutation de notre directeur des services techniques en cours d'année dans une autre collectivité a perturbé l'exécution du programme que nous nous étions fixé pour 2017.

Pour 2018 nous allons faire appel à un architecte spécialisé qui sera missionné sur la réhabilitation de l'église car ce projet est particulièrement complexe et il nécessite des compétences extrêmement pointues.

D'autre part nous missionnerons un autre architecte qui sera chargé d'étudier les aménagements à réaliser dans les locaux de la Ferme rue de l'Eglise pour les rendre compatible avec le fonctionnement d'un établissement à vocation socio- culturelle.

Enfin, 2018 sera l'année de la construction de la maison de la Jeunesse et de la Famille qui devrait être livrée en fin d'année.

## **5-Transfert des équipements sportifs de la CAPV vers la ville**

Quelques éléments contextuels :

En janvier 2002 la ville d'Ezanville a transféré le stade et le complexe de la prairie à la CCOPF. En 2017 la CCOPF s'est associée à la CAVAM pour créer la CAPV.

Le conseil communautaire de la CAPV a décidé de rendre aux communes de l'ex CCOPF leurs équipements sportifs ; la CAVAM n'avait pas cette compétence. Au premier janvier 2018 cette décision est devenue effective, la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée a transféré l'ensemble des équipements sportifs aux communes. Dans le cadre de ce processus, Ezanville a récupéré la gestion du complexe de la Prairie et le stade du Pré- Carré.

En 2002 le coût du transfert des équipements sportifs de la ville vers la CCOPF avait été évalué à **186 746 €**

Pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la proposition du transfert de nos équipements sportifs de la CAPV vers la ville a été évaluée à **317 605 €**. Cette compensation sera attribuée tous les ans à la ville : sont valorisés dans ce calcul les postes suivants :

- la masse salariale,
- les coûts d'entretien,
- les coûts d'exploitation.

D'autre part pour le complexe de la Prairie, il sera nécessaire de prévoir une enveloppe pour la mise aux normes s'agissant de l'accessibilité pour les personnes handicapées, et une autre enveloppe sera à prévoir pour la réfection de la toiture qui présente des désordres d'étanchéité par temps de fortes pluies. Nous sommes en attente des diagnostics techniques afin d'évaluer précisément ces deux dépenses

Equipements	Coût au moment du transfert de 2002		
	Masse salariale	Coût de l'entretien	Total exploitation par équipement
Complexe de la Prairie	72 011 €TTC	36 958 € TTC	108 969 €TTC
Stade du Pré Carré	35 994 €TTC	41 783 € TTC	77 777 €TTC
Sous total	108 005 €TTC	78 741 € TTC	
<b>Total, tous équipements</b>			<b>186 746 €TTC</b>

Equipements	Coût en 2016			
	Masse salariale	Encadrement 1 poste + 0,2 Ingénieur	Coût de l'entretien	Total exploitation par équipement
Complexe de la Prairie	101 485 €TTC	6 449 €TTC	103 160 € TTC	211 094 €TTC
Stade du Pré Carré	52 397 €TTC	4 132 €TTC	71 276 € TTC	127 805 €TTC
Sous total	153 882 €TTC	10 581 € TTC	174 436 € TTC	
Assurances				5 516 €TTC
<b>Total Ezanville, tout équipement</b>				<b>344 415 €TTC</b>

Equipements	Transfert		
	Masse salariale NB : montant 2016	Coût de l'entretien moyen 2014- 2015-2016	Total exploitation par équipement
Complexe de la Prairie	107 934 €TTC	98 569 € TTC	206 503 €TTC
Stade du Pré Carré	56 529 €TTC	67 927 € TTC	124 456 €TTC
Sous total	164 463 €TTC	166 496 € TTC	
Assurances			5 516 €TTC
Total Ezanville, tout équipement			<b>336 475 €TTC</b>
<b>Recettes à déduire</b>			
Subvention du CD 95 pour la mise à disposition du gymnase de la Prairie au profit du collège moyennée sur 2 ans de 2014 à 2016			<b>18 870 €TTC</b>
<b>Total net pour l'ensemble des équipements</b>			<b>317 605 €TTC</b>

Le stade municipal qui a été transféré en 2002 n'existe plus, le stade du Pré Carré est un équipement qui a été construit par la commune entre 2008 et 2012. Le Complexe de la Prairie a augmenté de 1 741 m<sup>2</sup> de surface, suite à la construction des salles polyvalentes en 2007.

#### 6. le transfert du budget assainissement à la CAPV

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la commune a transféré par obligation légale la compétence assainissement à la communauté d'agglomération. Cette compétence s'articule autour de 3 volets :

- la compétence du réseau des eaux usées
- la compétence de la gestion des eaux pluviales
- la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations), la CAPV a confié au SIAH Croult et petit Rosne cette compétence.

De fait, Ces différents transferts de compétences expliquent la disparition du budget annexe de l'assainissement dans la nomenclature budgétaire de la ville.

## **Conclusion**

La récupération de la gestion des équipements sportifs générera obligatoirement un cout supplémentaire (même si c'est à la marge) qu'il est difficile d'évaluer actuellement compte tenu du fait que nous n'avons pas le recul nécessaire pour nous projeter

Il sera nécessaire d'être particulièrement vigilant sur la gestion des ces équipements afin de contenir l'enveloppe budgétaire au plus près de la compensation financière attribuée par la CAPV ; il est à noter que l'inflation ne sera pas prise en compte pour la réévaluation de cette enveloppe budgétaire s'agissant des prochaines années.

Il conviendra donc que nous soyons particulièrement attentifs sur la gestion de ce budget, en ce qui concerne les autres secteurs d'activité les efforts engagés devront être poursuivis.